

Rapport sur le recours aux prestations intellectuelles par l'établissement public de l'Assurance retraite – Caisse nationale (Cnav) en 2024

Décembre 2025

LA STRATÉGIE POURSUIVIE EN MATIÈRE DE RE COURS AUX PRESTATIONS INTELLECTUELLES

En application de l'article 164 de la loi de finances pour 2023, de la circulaire n°6329/SG du Premier ministre du 19 janvier 2022, précisée par la circulaire n°6391/SG du 7 février 2023 relative aux prestations intellectuelles informatiques et de la note DAE-2025-04-908 du 29 avril 2025 de la direction du budget et de la direction des achats de l'État du ministère de l'Économie et des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique, l'Assurance retraite – Caisse nationale produit annuellement son rapport relatif au recours par l'établissement public Cnav aux prestations intellectuelles.

Ce rapport est transmis au plus tard à la fin de l'année 2025 pour sa première édition, puis avant le 30 avril pour les années suivantes, aux ministères de tutelle, au contrôleur économique et financier et au conseil d'administration de l'établissement public Cnav. Il est également publié sur le site internet institutionnel lassuranceretraite.fr.

Le recours à des prestations intellectuelles externes s'avère parfois nécessaire quand il s'agit :

- d'acquérir des compétences et des expertises dont l'établissement public Cnav ne dispose pas pour lui permettre d'atteindre ses objectifs ;
- de faire face à un besoin ponctuel et complémentaire dans la conduite d'un projet lorsque la capacité de la ou des directions concernées ne permettent pas d'absorber la charge nécessaire à sa mise en œuvre dans les délais impartis ;
- d'éclairer les décideurs par une expertise extérieure afin d'intégrer les innovations ou les bonnes pratiques observées dans d'autres secteurs qui pourraient être utiles à la mise en œuvre d'une action ou d'un projet.

Dans tous les cas, l'établissement public Cnav conserve la maîtrise d'ouvrage et met en œuvre un pilotage resserré des prestations intellectuelles pour assurer le cadrage de ces missions, assuré par la direction métier concernée.

L'Assurance retraite – Caisse nationale a défini la gouvernance des achats de l'établissement et fixé les règles internes permettant de s'assurer de sa bonne exécution.

Il est fait application du code de la commande publique en matière de marchés publics, notamment dans la mise en œuvre d'une procédure adaptée ou d'une procédure formalisée, dans le respect des seuils fixés pour les marchés de fournitures et de services d'une part, et pour les marchés de travaux d'autre part, et dans la publicité de ces marchés publics.

Dans le cadre de son système de management intégré, de sa démarche qualité et de sa maîtrise des risques, l'Assurance retraite a mis en place, en amont et en aval de ses achats, les dispositifs suivants :

- Référentiel national de performance – Achats logistique permettant de fournir des prestations aux organismes et parties prenantes de l'Assurance retraite, aux conditions économiquement les plus favorables, adaptées aux besoins et conformes à la politique institutionnelle de sa responsabilité sociétale des organisations.
- Comité de pilotage – Maitrise des risques : instance de pilotage et de décision assurant le suivi des actions de maîtrise des risques, des campagnes d'audits internes et des plans d'actions.
- Comité de pilotage – Sécurité informatique de l'établissement : instance de pilotage et de décision assurant le suivi des actions de maîtrise des risques SI en lien avec les orientations nationales, les recommandations des audits et des plans d'actions SI.

- Démarche de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts en application des instructions interministérielles relatives aux règles déontologiques applicables aux conseillers et administrateurs des organismes du régime général de sécurité sociale, parue le 1^{er} août 2022 et aux règles déontologiques applicables aux personnels des organismes de sécurité sociale, publiée le 11 mai 2023, et donnant lieu à la diffusion d'instructions réseau afin de promouvoir la culture de la déontologie au sein de la branche retraite.
- Commission des Marchés : afin de garantir la régularité, la transparence, et l'efficacité économique des marchés passés par la Cnav, cette instance émet un avis sur l'attribution des marchés, lorsque ces marchés atteignent un montant supérieur à 143 000 € HT, ou sur leurs avenants, lorsque ceux-ci ont pour effet d'augmenter de plus de 5 % le montant initial des marchés. Pour chaque projet à soumettre à la commission, la direction acheteuse, en lien avec le département achats/marchés, prépare et transmet un rapport de présentation, conformément aux articles R. 2184-1 et suivants du code de la commande publique.
- Notes d'opportunité : hormis pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT, tout achat de matériel, de prestation de service, d'étude ou de travaux doit faire l'objet d'une note d'opportunité pour accord préalable de la direction.
- Notes de service du secrétariat général : régulièrement actualisées et communiquées à l'ensemble des directions, elles détaillent les procédures achats en vigueur pour l'établissement public Cnav.
- Dispositif d'audit interne évaluant périodiquement la robustesse du système et formulant des recommandations pour en optimiser le fonctionnement.

LES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR DÉVELOPPER ET VALORISER LES COMPÉTENCES DE CONSEIL EN INTERNE

L'Assurance retraite – Caisse nationale met en œuvre un plan de formation visant à renforcer les expertises, notamment sur les fonctions nationales et support, pour permettre aux directions concernées de mener à bien leurs missions. En particulier, des actions de formation à destination des métiers de l'audit, de l'informatique, des statistiques, de la comptabilité, de la communication et des RH.

Par ailleurs, des actions d'optimisation des organisations, de recherche de profils et de talents spécifiques sont menées afin de pourvoir des fonctions de conseil interne, de coaching et d'accompagnement des transformations dans des domaines tels que les systèmes d'information, le pilotage de l'innovation ou les RH. Cette dynamique permet à la fois de valoriser et de développer ces compétences en interne, tout en réduisant significativement le recours à des prestataires externes et les coûts associés.

LE MONTANT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONSACRÉ AUX DÉPENSES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET LA PART DE CES DÉPENSES DANS LE TOTAL DES CRÉDITS

En 2024, l'Assurance retraite – Caisse nationale a consacré 80,3 millions d'euros à ses dépenses de prestations intellectuelles, soit 41,7 % du montant total de ses achats (192,5 M€).

Les prestations intellectuelles informatiques représentent 73,9 millions d'euros et 92 % du total des prestations intellectuelles.

Les prestations intellectuelles stratégiques 2024 représentent 252 179 euros soit 0,31 % du total des prestations intellectuelles.

Le tableau figurant en Annexe 1 présente les prestations intellectuelles 2024 ventilées par postes de dépenses.

ANNEXE 1 : PRESTATIONS INTELLECTUELLES PAR AN ET PAR POSTES DE DÉPENSES

	Montant consommé TTC 2024	Montant consommé TTC 2025	Montant consommé TTC 2026	Montant consommé TTC 2027
Total dépenses prestations intellectuelles	80 323 642,37	-	-	-

Dépenses informatiques

Services informatiques rendus par des tiers	Montant consommé TTC 2024	Montant consommé TTC 2025	Montant consommé TTC 2026	Montant consommé TTC 2027
Prestations informatiques BUILD	56 669 546,00			
Prestations informatiques RUN	17 248 662,00			
TOTAL	73 918 208,00			

Dépenses administratives

Travaux chaîne graphique, d'impression et de reprographie	Montant consommé TTC 2024	Montant consommé TTC 2025	Montant consommé TTC 2026	Montant consommé TTC 2027
Conception, graphique, maquette	-			
Autres travaux de la chaîne graphique	-			
TOTAL	-			

Études, recherche et développement	Montant consommé TTC 2024	Montant consommé TTC 2025	Montant consommé TTC 2026	Montant consommé TTC 2027
Recherche et développement	-			
Recherche graphique (logos...) et études (analyse d'opinion...)	-			
TOTAL	-			

Honoraires et autres frais	Montant consommé TTC 2024	Montant consommé TTC 2025	Montant consommé TTC 2026	Montant consommé TTC 2027
Diagnostics immeubles	10 186,00			
Étude honoraire d'architecte, ingénierie construction/propriété	13 920,00			
Étude honoraire d'architecte, ingénierie construction/sol d'autrui	-			
Étude honoraire/agencement-aménagement divers - bâtiment d'autrui	-			
Honoraires d'avocats	120 563,70			
Autres intervenants extérieurs (auditeurs, conférenciers...)	54 070,11			
Frais d'actes et de contentieux sur opérations de gestion courante	-			
Frais d'actes et de contentieux sur opérations de gestion technique	-			
Autres rémunérations intermédiaires (commissions s/TR)	10 080,00			
Honoraires d'huissiers	1 003,09			
Conseils juridiques	-			
Autres services extérieurs divers	-			
TOTAL	209 822,90			

Services rendus par des tiers	Montant consommé TTC 2024	Montant consommé TTC 2025	Montant consommé TTC 2026	Montant consommé TTC 2027
Décorations des locaux	-			
Autre sous-traitance générale	-			
Traduction, interprétariat	5 787,57			
Services rendus par des tiers- autres	4 171 380,28			
TOTAL	4 177 167,85			
Formations	Montant consommé TTC 2024	Montant consommé TTC 2025	Montant consommé TTC 2026	Montant consommé TTC 2027
Formations institutionnelles (SAM, PASS, organisateurs...)	-			
Formations bureautiques (Word, Excel...)	-			
Formations administratives et métiers	1 461 249,66			
Autres frais de formation	-			
TOTAL	1 461 249,66			
Prestations liées aux travaux	Montant consommé TTC 2024	Montant consommé TTC 2025	Montant consommé TTC 2026	Montant consommé TTC 2027
Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) Prestation de maîtrise d'œuvre (MOE) Étude préalable, audit, expertises liées aux travaux	557 193,96			
TOTAL	557 193,96			

RETRouvez-nous sur

lassuranceretraite.fr



DES SITES POUR EN SAVOIR PLUS

Législation : legislation.lassuranceretraite.fr

Recherches et statistiques : statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr

Recrutement : rejoindre.lassuranceretraite.fr

Équipements pour les personnes âgées : bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr

Mais aussi :

Sécurité sociale : securite-sociale.fr

Recrutement Sécurité sociale : lasecurecrute.fr

VIVA Lab : www.vivalab.fr

Pour bien vieillir : pourbienvieillir.fr